

**Arrondissement : GOURDON**

**Département du Lot**

**COMMUNE DE LE BASTIT**

**Compte-rendu de la séance du mercredi 30 octobre 2019 à 18 h 30**

\*\*\*\*\*

Président : DESTREL Hervé

Secrétaire : DUFLOT Brigitte

Présents : Monsieur Hervé DESTREL, Monsieur Didier ANGELIBERT, Madame Brigitte DUFLOT, Monsieur Sébastien CHAMBERT, Madame Mireille DAVID, Monsieur Yves LARRAUFFIE, Monsieur Robert SASMAYOUX

Procurations : LUTARD Stéphane à ANGELIBERT Didier

Absents : Monsieur Cyril GARRIGUES, Monsieur Michel MALAURIE, Madame Véronique HERION

**Ordre du jour:**

1. Désignation du secrétaire
2. Approbation PV Conseil 21.05.2019
3. Approbation PV conseil 03.09.2019
4. Approbation Rapport de la CLET 2019

Questions diverses :

- PLUIH (plan de zonage)
- points travaux et commissions
- Préparation du 11 Novembre

**Délibérations du conseil:**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal de prendre une délibération pour retirer les places publiques du village de la voirie de Cauvaldor :

Demande votée à l'unanimité

**Désignation du secrétaire de séance :**

Madame Brigitte DUFLOT est désignée secrétaire de séance.

### **Procès-verbal du 21.05.2019 :**

Vote à l'unanimité

### **Procès-verbal du 03.09.2019 :**

Vote à l'unanimité

### **Rapport de la CLET 2018**

*Vu*, l'arrêté préfectoral n° DRCP/2016/074 du 18 Octobre 2016 portant création de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne –Cère et Dordogne –Sousceyrac en Quercy (n° SIREN 200 066 371) par fusion des communautés de communes Causses et Vallée de la Dordogne et de la communauté de communes Cère et Dordogne avec rattachement de la commune de Sousceyrac en Quercy, abrogé et remplacé par l'arrêté SPG/2017/14 en date du 09 novembre 2017,

*Vu*, l'article 1609 nonies C IV du Code général des impôts,

*Considérant* les travaux des commissions de la communauté de communes Causses et Vallée de la Dordogne,

*Considérant* la réunion de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) qui a rendu son rapport tel qu'annexé aux présentes et de la réunion du conseil communautaire

Mr le Maire propose de délibérer au sujet de l'adoption des modalités de transfert telles que définies au sein du rapport définitif de la commission locale d'évaluation des charges transférées 2018 annexé aux présentes

**Le Conseil municipal, après avoir pris connaissance du rapport ainsi que de ses annexes, et en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, décide :**

- **D'ADOPTER** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT),

**D'AUTORISER** Mr le Maire à signer tout document afférent à cette affaire.

### **Rues et voiries - places publiques**

Le Conseil municipal vote à l'unanimité, le nouveau tracé des rues et places du village présenté par le président de la commission voirie,.

Toutes les places enherbées seront maintenant à la charge de la commune, soit environ 1 km de voirie.

Une demande de transfert de charge sera faite à la communauté de communes Cauvaldor.

Vote à l'unanimité

**Questions diverses :**

- PLUIH : retiré de l'ordre du jour

- Point travaux :

attente de retour des pièces de la tondeuse

- Réparation du mur écroulé entre Bel Air et Terrisse

- Un élage sera fait sur la route de Terrisse ainsi que sur les places du village. nous avons 2 jours et demi

- Commission Poubelle

Le Symictom de Gourdon et ses communes rattachées étant le seul à ne pas accepter sur le Lot la tarification incitative, il est prévu entre 2021 et 2022 une période d'essai d'un an sans facturation si ce n'est une facturation fictive pour que les habitants connaissent ce qu'il leur en coûterait sur un an si sa mise en place était faite.

- 11 novembre préparation

Commander fleurs et apéro après cérémonie

- Commander un panneau à Péchaud qui a été dérobé + 1 panneau Le Bastit et un à Tartayrou